



Coordination Française
pour l'Allaitement Maternel



Communiqué de la CoFAM - avril 2012

Rallongement du congé maternité et paternité

La CoFAM soutient le projet de doubler le congé maternité postnatal ; ainsi que le congé paternité. La position de la CoFAM sur le mode de financement de ces congés prolongés est qu'ils ne doivent en aucun cas pénaliser les femmes ou les hommes. En effet, ceci constituerait une discrimination supplémentaire.



Depuis sa création, la CoFAM (Coordination Française pour l'Allaitement Maternel) respecte et soutient les choix des femmes. Nous pensons qu'il est nécessaire d'améliorer les conditions de travail et de garde d'enfant en les rendant plus compatibles avec la parentalité et, pour celles qui le souhaitent, avec la poursuite de l'allaitement.

Nous savons que de nombreuses femmes sont financièrement obligées de reprendre le travail, le congé parental étant moins rémunéré. La société et la santé publique seraient largement gagnantes à laisser les parents qui le souhaitent garder leur bébé plus longtemps avant de reprendre le travail, que le bébé soit allaité ou non. Cela demande en cette période électorale une prise de conscience des décideurs.

La CoFAM se positionne pour un **allongement du congé maternité** pour porter à **6 mois (26 semaines) le congé maternité post-natal**. Le **congé paternité** est quant à lui actuellement de 11 jours. La CoFAM soutient le projet de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (Igas) de passer le congé paternité à **1 mois ou mieux à 8 semaines** pour que le congé paternité ait une durée équivalente à la durée obligatoire du congé maternité (c'est-à-dire 2 semaines avant l'accouchement et 6 semaines après la naissance).

L'allongement du congé maternité permettrait :

- de consolider le lien parent-enfant, si important pour le développement social, cognitif, psychique, émotionnel et physique de l'enfant et pour l'épanouissement d'une famille.
- d'exposer plus tardivement des nourrissons au risque plus important d'infection en collectivité
- d'allonger la durée de l'allaitement maternel. La majorité des Françaises choisissent d'allaiter en maternité (environ 68,7% à 8 jours de vie enquête périnatale 2010), mais à **peine 15 % d'entre elles allaitent toujours à 6 mois postnatal**. À titre de comparaison, dans les pays du nord de l'Europe, plus de 70% des nourrissons sont encore allaités à 6 mois.
- de **rendre cohérentes les recommandations nationales et internationales de 6 mois d'allaitement exclusif** et d'allaitement accompagné d'aliments appropriés jusqu'à 2 ans ou plus (rapport de février 2009, de l'Académie de Médecine) par rapport aux **deux mois de congés postnataux** actuels.
- de profiter des bénéfices de l'allaitement pour la santé de l'enfant et de la mère à court et à long terme
- d'effectuer des économies en raison de la réduction de maladies chez le nourrisson : pour la société et aussi pour les entreprises (moins d'absentéisme des femmes)
- pour la France, réputée pour ses acquis sociaux, de ne plus être dans la moyenne européenne la plus basse en terme de durée de congé maternité.

L'allongement du congé paternité permettrait :

- aux pères de mieux accueillir leur nouveau-né, d'être présent au retour à la maison et de prévenir certaines difficultés maternelles en soutenant leur femme et en partageant les tâches familiales
- de favoriser l'égalité professionnelle entre femmes et hommes



Le mode de financement requis pour un congé maternité prolongé (avec la réduction des dépenses de santé que cela implique), ne doit en aucun cas pénaliser les femmes car ce serait une discrimination supplémentaire contre elles. Il en est de même pour le congé paternité.

Contact : Présidente : Aurélie SERRY - presidentecofam@gmail.com - tél : 06 67 44 47 24